

# Code de conduite



# Table des matières

- 3 Introduction
- 5 A propos du Code de conduite
- 6 1. Les valeurs de STRABAG
- 7 2. Business Compliance
- 9 3. Notre responsabilité envers les collaborateurs et collaboratrices
- 10 4. Notre responsabilité en tant que partenaire d'affaires
- 11 5. Notre responsabilité envers les autres parties prenantes
- 12 6. Responsabilité d'entreprise
- 13 7. Le dispositif d'alerte de STRABAG
- 14 Auto-évaluation
- 15 Notre engagement pour un !



# Avant-propos du comité de direction

En tant que groupe européen fournisseur de prestations de service dans le domaine de la construction, axé sur la technologie et opérant dans le monde entier, STRABAG a conscience de sa responsabilité de s'engager à défendre et promouvoir un partenariat irréprochable d'un point de vue éthique et juridique. Nous assumons cette responsabilité en tant que société employeuse vis-à-vis de l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices, en tant qu'entreprise cotée en bourse vis-à-vis de nos actionnaires, en tant que partenaire d'affaires et actrice du marché dans les échanges commerciaux vis-à-vis de l'ensemble de la société. Avec nos parties prenantes, nous façonnons activement et en commun l'avenir du Groupe et de la société dans laquelle nous évoluons, et nous nous basons pour cela sur notre passé couronné de succès.

Nous devons les succès que nous avons obtenus jusqu'à maintenant en particulier à notre réputation et à des principes d'action, qui reposent sur les valeurs de notre entreprise. Celles-ci sont :

**partenariat, confiance, solidarité, esprit d'inventivité, engagement, modestie, durabilité, respect et fiabilité**

Au-delà de nos ambitions visant à créer une forte valeur ajoutée pour nos maîtres d'ouvrage, à réaliser des rendements attractifs pour nos actionnaires, et à être une société employeuse attractive pour nos collaborateurs et collaboratrices, il nous tient également à cœur d'apporter à la société une contribution précieuse en termes de ces valeurs d'entreprise.

Atteindre ces objectifs requiert une intégrité et un professionnalisme du plus haut niveau.

## La responsabilité implique la confiance

Le succès, tout particulièrement dans notre branche, dépend essentiellement de la confiance de nos clients, de nos actionnaires, de nos employés, fournisseurs et partenaires d'affaires. Via ce code de conduite, nous avons l'intention de définir et d'établir les bases de notre système de valeurs afin de maintenir et de continuer à étendre la confiance de des parties prenantes. Les principes décrits dans ce Code de conduite nous sert d'orientation éthique et nous aide à la prise de décision.



Il relève de la responsabilité de l'ensemble de la direction, ainsi que de celle de nos employés, de respecter toutes les lois, les directives et prescriptions internes et externes applicables, ainsi que d'orienter leurs pratiques commerciales et leurs comportements en fonction des valeurs de la société. Au sein de STRABAG, nous agissons toujours de façon responsable, objective et irréprochable d'un point de vue éthique.

Justement parce que nous sommes un groupe multiculturel et divers, constitué d'entreprises à orientation globale, nous avons besoin d'une conception commune, claire pour tous et formulée sans équivoque, de ce que nous entendons par pratiques commerciales responsables, objectives et irréprochables d'un point de vue éthique.

Nous, membres comité de direction de STRABAG, soutenons personnellement les valeurs décrites dans ce Code de conduite.

Nous nous engageons à créer un cadre offrant aux employés des conditions optimales pour le respect du Code de conduite dans leur travail quotidien.

Le comité de direction de STRABAG SE  
Vienne, le 10/01/2023



## Pourquoi avons-nous notre Code de conduite ?

Le Code de conduite est le document central de notre éthique d'entreprise. Il résume les principes les plus importants d'un mode d'agir intègre. Un Business Compliance Management-System (système de gestion de la conformité) opérationnel est aujourd'hui le prérequis du succès face à la concurrence et d'une collaboration sans accroc avec les partenaires commerciaux. Un comportement correct d'un point de vue éthique est de plus la base du succès individuel de nos collaborateurs et collaboratrices, ainsi que du succès de notre entreprise. Le Code de conduite aide ici à prendre les bonnes décisions. Il offre assistance et orientation dans des situations où l'on a des doutes quant au comportement à adopter et est complété par les directives et instructions internes de toutes les entreprises et domaines d'entreprises de STRABAG (voir point 2). Le respect des principes marque notre culture d'entreprise et nous rappelle les obligations et attentes de la part du Groupe.

## À qui s'adresse le Code de conduite ?

Le Code de conduite est contraignant pour tous les collaborateurs, toutes les collaboratrices, les cadres et membres de direction dans toutes les entreprises et unités d'entreprises de STRABAG. La fonction d'exemple de nos cadres, dont le comportement et les décisions jettent les bases d'un comportement correct d'un point de vue éthique, revêt ici une importance toute particulière. Notre encadrement assume ce rôle d'exemple dans son comportement envers les collaborateurs et collaboratrices, les maîtres et maîtresses d'ouvrage, les entreprises sous-traitantes, la concurrence, les autorités et le public.

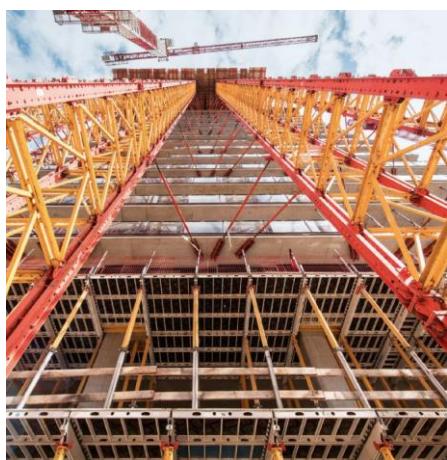
La connaissance et le respect des valeurs et principes inscrits dans le Code de conduite de la part de nos collaborateurs et collaboratrices sont des prérequis exigés. Il est nécessaire que toutes les personnes employées par STRABAG agissent de manière éthique avec conséquence, afin de créer et de vivre une culture d'entreprise fondée sur l'estime de toutes les personnes concernées, qui contribue ainsi à assurer notre succès à long terme.

Les principes du Code de conduite sont aussi pertinents pour nos partenaires d'affaires, dont nous attendons également qu'ils se sentent tenus de respecter les principes qui y sont énoncés.

## Comment le Code de conduite est-il appliqué ?

Afin que les valeurs de notre Code de conduite soient vécues par tous les collaborateurs et toutes les collaboratrices, ses contenus doivent être connus et bien présents à leur esprit. Le Code de conduite est ainsi disponible dans toutes les langues du Groupe et est publié dans l'Intranet ainsi que sur le site web de l'entreprise. Dans la mesure où cela est juridiquement possible, il fait partie des contrats de travail. Tous les collaborateurs, toutes les collaboratrices sont tenus de par leur contrat de travail de s'informer sur les règles de conformité en vigueur et sur les documents mis à disposition à ce sujet. Les contenus du Code de conduite et leur mise en œuvre, notamment à travers le Business Compliance Management System, sont communiqués à tous les collaborateurs et collaboratrices dans le cadre de formations en ligne et en présentiel.

En cas d'infraction aux prescriptions légales en vigueur et aux directives de conduite applicables au sein de l'entreprise, les mesures de réorganisation et réflexion interne ainsi que les mesures disciplinaires et relevant du droit (du travail) requises – pouvant aller de la menace de sanction au licenciement – seront prises, afin de réagir de façon appropriée aux infractions constatées et de prévenir de futures infractions, quelles que soient les conséquences civiles et pénales.



# 1. Les valeurs de STRABAG

Dans toutes nos réflexions et actions pour STRABAG, nous nous laissons guider par nos neuf valeurs d'entreprise. Elles constituent la base de notre succès.

**Partenariat** bedeutet für uns...

- ...avoir des relations fondées sur l'estime.
- ...être sur un pied d'égalité.

**Confiance** signifie pour nous ...

- ...compter les uns sur les autres.
- ...avoir conscience à tout moment de notre responsabilité.

**Solidarité** signifie pour nous ...

- ...nous soutenir les uns les autres.
- ...vivre l'esprit d'équipe – même dans des situations difficiles.

**Inventivité** signifie pour nous ...

- ...créer des espaces pour des idées.
- ...contribuer à façonner activement et avec assurance l'avenir du secteur de la construction et de l'immobilier.

**Engagement** signifie pour nous ...

- ...définir et poursuivre des objectifs communs.
- ...nous impliquer de manière active.

**Modestie** signifie pour nous ...

- ...définir des attentes现实的 envers nous-mêmes et les autres.
- ...garder les pieds sur terre.

**Durabilité** signifie pour nous ...

- ...prendre nos responsabilités pour nous, notre entreprise et notre environnement – aujourd'hui et à l'avenir.
- ...penser à long terme.

**Respect** signifie pour nous ...

- ...être ouvert à d'autres points de vue et d'autres idées.
- ...fonder nos relations sur l'estime mutuelle et l'humanité.

**Fiabilité** signifie pour nous ...

- ...tenir notre parole.
- ...dire ce que nous faisons, et faire ce que nous disons.



# 2. Business Compliance

Les principes contenus dans notre Code de conduite sont notamment concrétisés et réglementés en détail par notre directive de groupe 003 relative au Business Compliance Management System (BCMS, système de gestion de la conformité) et les instructions du BCMS, et ils sont également continuellement surveillés, contrôlés et développés par la direction de la conformité du Groupe. La direction de la révision interne apporte son soutien à la direction de la conformité du groupe pour les tâches qui relèvent de la surveillance et du contrôle.

Se basant sur une analyse complète des risques commerciaux et sociaux auxquels est exposée notre entreprise, le BCSM contient des instructions claires pour éviter toute corruption ou autres actes de criminalité économique, pour gérer des conflits d'intérêts (potentiels), ainsi que des instructions visant un comportement conforme aux règles de la concurrence afin d'éviter les infractions à la législation sur les cartels et la concurrence. Nous assumons ainsi et prenons au sérieux notre responsabilité du respect de ces normes. Le BCMS est complété par notre Code à destination des fournisseurs, qui informe également ces derniers et, le cas échéant, d'autres partenaires contractuels, sur les principes essentiels de notre conception de la conformité et qui doit être reconnu par eux, afin de contribuer également à l'implantation d'une bonne culture de la conformité au sein de la société.

Un comportement corrompu ou contraire à la législation sur les cartels et la concurrence est illégal, contredit nos valeurs d'entreprise et n'est ainsi en aucun cas toléré au sein de STRABAG. De plus, les conséquences considérables en termes d'amendes, de demandes de dommages et intérêts, de perte de confiance et d'atteinte à notre image représentent pour STRABAG et nos parties prenantes des risques qu'il nous faut exclure ou réduire autant que possible. En outre, les délits de corruption et autres actes criminels doivent être évités grâce à la transparence.

La conformité est axée sur les thèmes suivants :



## – Législation sur les cartels et la concurrence

- Nous nous engageons pour une libre concurrence, ne concluons pas d'accords de cartel et avons toujours un comportement favorable à la concurrence.

## – Lutte contre la corruption et actes de criminalité économique

- Nous ne commettons pas d'infractions et sommes particulièrement vigilants en cas de contacts et relations d'affaires avec des titulaires de fonctions publiques.

## – Blanchiment de capitaux et financement du terrorisme

- Par des processus transparents, nous assurons que le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme ne puissent avoir lieu par notre aide (inconsciente). Nous signalons les indices.

## – Sanctions

- Nous n'enfreignons pas les sanctions en vigueur et évitons de faire des affaires avec les États, entreprises ou personnes sanctionnés.

## – Partenaires commerciaux

- Nous connaissons nos partenaires commerciaux ou faisons leur connaissance afin d'éviter les risques de sanction et de blanchiment de capitaux. Nous pouvons ainsi assurer le mieux possible, pour nous et notre maîtrise d'ouvrage (publique), la fiabilité et le professionnalisme de nos partenaires.

## – Conflits d'intérêts

- Nous agissons avec objectivité et professionnalisme et nous signalons les conflits d'intérêts, même seulement potentiels.

## – Dons et parrainage

- Nous utilisons les dons et les parrainages de façon ciblée et consciente afin d'apporter

notre soutien à d'autres dans le cadre de nos valeurs. Nous ne nous en servons en aucun cas pour obtenir des avantages déloyaux.

– **Cadeaux et invitations**

- Même lors de (petits) cadeaux et d'invitations, nous évitons aussi de donner l'impression qu'il s'agit de motifs ou d'objectifs déloyaux.

– **Formation du personnel**

- Nous investissons dans nos collaborateurs et collaboratrices et leur transmettons tous les savoirs et connaissances de fond, afin de pouvoir satisfaire à nos exigences en matière de conformité et de reconnaître les risques.

– **Gestion des incidents**

- Nous encourageons le signalement de (soupçons de) comportement inadéquat ainsi que d'infraction aux règles. Les signalements sont pris au sérieux, traités avec discréetion et élucidés. Les signalements peuvent être effectués (de façon anonyme également) via la plateforme d'alerte STRABAG (voir point 7).

– **Audit interne**

- Nous nous examinons également nous-mêmes. Le respect de toutes les prescriptions légales et internes est régulièrement surveillé.

– **Développement continu du BCMS**

- Nous développons notre BCMS (système de gestion de la conformité) en continu et l'adaptons aux exigences futures. Nous recensons régulièrement les risques dans notre domaine d'activité et adaptons notre comportement de façon correspondante.

Des informations détaillées et approfondies sont disponibles pour tous les collaborateurs et toutes les collaboratrices dans l'Intranet sur la page dédiée à la conformité. Les partenaires d'affaires et toutes les autres personnes intéressées trouveront des informations sur la conformité sur notre site web et dans le rapport d'activité actuellement en vigueur, disponible pour téléchargement sur [www.strabag.com](http://www.strabag.com).



# 3. Responsabilité envers nos collaborateurs

Nous prenons également au sérieux les responsabilités qui nous lient à nos collaborateurs et, à STRABAG, nous nous en acquittons activement. STRABAG respecte en particulier les principes fondamentaux de l'Organisation internationale du travail (OIT) ainsi que la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations unies et s'engage, en tant que signataire du Pacte mondial des Nations unies, au respect des principes qui y sont inscrits. STRABAG a de plus signé les Principes d'autonomisation des femmes (WEP) des Nations unies. Nous pensons que ces engagements montrent ce qui est important à nos yeux dans le secteur de la construction : des services professionnels et une collaboration harmonieuse entre les personnes qui effectuent ce travail ensemble. En tant qu'équipe, nous atteignons non seulement nos objectifs d'entreprise, de plus nous créons également une atmosphère de travail appréciable pour nos employés. En outre, nous respectons et nous nous efforçons de protéger la vie privée et les droits personnels de nos employés.

Nous nous appuyons ici en particulier sur les principes suivants :

– **Sécurité au travail**

- Nous nous protégeons et protégeons les autres activement pendant notre travail. La sécurité est prioritaire, tout-à-fait dans l'esprit de notre vision du zéro accident, chacun et chacune est donc appelé(e) à agir de façon responsable et prévoyante.

– **Lutte contre la discrimination**

- Les discriminations, quelles qu'elles soient, n'ont aucune place à STRABAG. Nous vivons la solidarité et promouvons la diversité.

– **Égalité des genres**

- Nous sommes attachés à l'égalité des chances et à l'égalité de traitement pour tous. Nous veillons à ce que les hommes et les femmes perçoivent le même salaire et autres avantages contractuels pour le même travail. Nous nous efforçons activement d'obtenir une meilleure représentation des femmes au sein du groupe.

– **Inclusion**

- Nous vivons la diversité et la considérons comme une condition du succès de notre entreprise.

– **Santé physique & psychique**

- Nos employés sont notre ressource la plus précieuse, nous protégeons et promouvons leur santé dans son ensemble.

– **Formation continue**

- Nous aidons activement nos employés à se développer au niveau professionnel et personnel et exigeons leur participation à des formations obligatoires.

– **Conditions de travail équitables**

- La performance de travail à STRABAG est réalisée et rémunérée de manière équitable.



# 4. Responsabilité en tant que partenaire commercial

Notre entreprise convainc par la qualité, la performance, le prix et l'offre de produits et des prestations de service appropriés. Nous ne promettons que ce que nous pouvons tenir, remplissons nos obligations et assumons nos responsabilités pour nos actions, les résultats de notre travail et nos produits. En outre, nos relations avec nos partenaires commerciaux, par exemple nos maîtres d'ouvrage, partenaires de société momentanée simple, entreprises sous-traitantes, fournisseurs ou conseillers sont surtout marquées par les principes suivants :

– **Intégrité**

- Nous sommes des partenaires de négociation et d'action fiables et éthiquement irréprochables, et nous attendons la même chose de la part de nos interlocuteurs.

– **Concurrence libre et loyale**

- Nous respectons nos concurrents et sommes persuadés que la concurrence loyale améliore l'efficience et la qualité pour l'avantage de tous.

– **Confidentialité**

- Les secrets de fabrication et les secrets professionnels de nos partenaires d'affaires sont traités avec la plus grande discréetion. Nous attendons la même chose quant à nos secrets de fabrication et nos secrets professionnels.

– **Processus de décision**

- Lors de la rédaction du contrat, la fixation des prix et l'établissement du bilan et des comptes de gestion, nous misons sur la transparence et l'honnêteté. Lors de nos prises de décisions, nous ne nous laissons pas influencer par des comportements interdits.

– **Satisfaction de la clientèle**

- Nous puisons notre inspiration dans les attentes de nos clientes et clients et nous aspirons à les remplir et même à les dépasser.

– **Qualité**

- Nous nous fixons nous-mêmes des standards de qualité élevés, afin que nos produits, résultats et performances soient convaincants.



# 5. Responsabilité envers les autres parties prenantes

Nous assumons nos responsabilités envers les autorités gouvernementales et de contrôle et respectons strictement les lois, directives, standards et usages en vigueur dans les pays où nous exerçons nos activités. Nous gérons les investissements de nos actionnaires de façon responsable et visons des rendements durables. Nous nous engageons pour une politique d'information transparente ainsi qu'une gestion d'entreprise solide et responsable.

Les souhaits et attentes de nos parties prenantes sont au centre de nos pensées et de nos actions, de nos planifications autant que de notre mise en œuvre. À travers une gestion durable et responsable dans le respect des valeurs inscrites dans ce Code de conduite, nous obtenons des succès à long terme pour nous et nos actionnaires.

Nous reconnaissons de plus la fonction des médias, entretenons le dialogue avec les journalistes et les soutenons dans leur tâche d'information objective quant à notre entreprise.



# 6. Responsabilité d'entreprise

Pour en savoir plus sur le Pacte mondial des Nations unies :



Les impacts de nos activités commerciales sur l'environnement et les êtres humains sont divers et – tout comme nos ouvrages – se font à long terme.

Entreprise opérant à l'échelle internationale, nous nous voyons, conjointement à tous les acteurs de la construction, dans la responsabilité d'assurer aux prochaines générations un environnement viable, là et dans la mesure où nous pouvons l'influencer. Nous assumons cette responsabilité !

En mars 2021, STRABAG a adhéré au Pacte mondial des Nations unies. Nous nous sommes ainsi engagés au respect des [10 principes universels du Pacte mondial des Nations unies](#) dans les domaines des droits de l'homme (en font partie par exemple l'interdiction de l'esclavage et du travail des enfants), des normes du travail, de la protection de l'environnement et de la lutte contre la corruption. Nous œuvrons pour que les droits de l'homme et de l'environnement soient protégés au sein de notre Groupe et attendons également cette position de la part de nos entreprises fournisseuses et sous-traitantes, ainsi que de nos autres partenaires contractuels.

Notre conception de la durabilité ainsi que l'essentiel des lignes directrices et principes d'action d'une gestion responsable sont inscrits dans notre politique de responsabilité sociétale d'entreprise, partie intégrante de notre système de gestion.

Les exigences liées au développement durable posées à nos entreprises fournisseuses sont également établies dans notre Code à destination des fournisseurs.

L'engagement social est une préoccupation majeure qui bénéficie d'un appui important de la part de la direction de l'entreprise. Nous fondant sur des critères transparents, nous sélectionnons et promouvons à long terme des initiatives ayant des objectifs humanitaires, sociaux, caritatifs, éducatifs ou culturels, et apportons ainsi une contribution tangible à notre environnement local.



# 7. Le dispositif d'alerte de STRABAG

Nos systèmes sont conçus pour éviter les infractions et identifier les infractions survenues. Nous comptons pour cela sur le soutien de tous les employés et de la direction. Pour ce faire, nous avons, entre autres, mis en place notre dispositif d'alerte.

Pour l'ensemble des collaborateurs, partenaires commerciaux, maîtres d'ouvrage ou autres tiers, il existe la possibilité de signaler des infractions contre les principes régissant la conformité, les droits de l'homme, les conditions de travail, la sécurité de l'environnement et la sécurité au travail. STRABAG examinera les signalements, quelle que soit la voie par laquelle ils nous atteignent, ouvrira des enquêtes et prendra les mesures adéquates au cas où ceci serait nécessaire.

Les signalements concernant :

- la corruption, les infractions à la loi sur les cartels ainsi que les infractions contre les biens seront transmis à la direction de la conformité du Groupe et traités en conséquence ;
- tous les types de discrimination, les droits de l'homme ainsi que les conditions de travail, comme par exemple le harcèlement et le harcèlement sexuel seront transmis aux médiateurs et traités en conséquence ;
- la sécurité au travail, la protection de la santé et l'environnement seront transmis au domaine de la coordination du Groupe en matière de sécurité, santé, et protection de l'environnement, et traités en conséquence.

Outre les canaux de signalement classiques (téléphone, e-mail, fax, lettre anonyme etc.), il existe la possibilité de soumettre d'éventuelles requêtes ou des soupçons d'infraction (également de façon anonyme) par l'intermédiaire de la plateforme d'alerte de STRABAG. Un échange réciproque est possible sur cette plateforme tout en conservant l'anonymat. La plateforme offre de plus la possibilité de poser des questions afin d'élucider directement si un comportement observé représente une infraction aux règles de la conformité. Ainsi, les inhibitions face au signalement sont réduites, dans la mesure où ne s'ensuit aucune accusation. Dans tous les cas, la protection des lanceurs d'alerte est pour nous une priorité absolue. Les lanceurs d'alerte n'ont pas à craindre de conséquences désavantageuses et sont également protégés lorsque leurs signalements s'avèrent sans fondement, mais ont été effectués de manière justifiée et non abusive. Les dispositions en matière de protection des données et de droit du travail sont évidemment toujours respectées lors de toutes les interventions.

Sur la plateforme se trouvent des informations complémentaires quant aux interlocuteurs compétents.

<https://strabag.integrityplatform.org/>

[business.compliance@strabag.com](mailto:business.compliance@strabag.com)



# Nous disons OUI à un comportement décent !

Les questions suivantes doivent aider nos collaborateurs à prendre les bonnes décisions.

## Auto-évaluation aidant les collaborateurs à la prise de décision

La décision que je favorise est-elle en harmonie avec le présent Code de conduite et avec les principes des directives du Groupe, en particulier avec le BCMS ?

STRABAG profite-t-elle de ma décision en tant que Groupe, sans violations de droits de tiers ?

Ma décision est-elle justifiable ? Si j'imagine que mon comportement est publié dans un journal, puis-je montrer sans rougir l'article en question à ma famille, à mes amis et connaissances ?

Est-ce que je prendrais la même décision dans des cas comparables ?  
D'autres prendraient-ils cette décision au sein de l'entreprise ?

Oui

Non

Super ! Votre décision est en harmonie avec nos principes de conformité.

Si vous êtes encore dans le doute ou si vous deviez répondre NON à une ou plusieurs de ces questions, veuillez vous adresser à votre supérieur(e) et/ou à la direction de la conformité du Groupe.

# Notre engagement pour un dialogue !

Pour les questions concernant le sujet de la conformité, la direction de la conformité du Groupe vous apportera volontiers son soutien à tout moment.

[business.compliance@strabag.com](mailto:business.compliance@strabag.com)

Vous trouverez des informations complémentaires et les coordonnées actuelles des membres de la direction de la conformité du groupe sur le site web de STRABAG, et, pour les collaborateurs, sur la page dédiée à la conformité dans Intranet.

Les médiateurs répondront volontiers à vos questions sur la discrimination, la sécurité au travail et la santé. Vous trouverez des informations complémentaires sur la médiation et les coordonnées actuelles de ses membres sur le site web de STRABAG, et, pour les collaborateurs, sur la page dédiée à la conformité dans Intranet.

Site web:



Intranet:



**STRABAG SE**  
Donau-City-Str. 9  
1220 Wien  
business.compliance@strabag.com  
[www.strabag.com](http://www.strabag.com)



**STRABAG**  
WORK ON PROGRESS